

Département du Val d'Oise
Ville de La Frette-sur-Seine



Extrait du registre des décisions du Maire

OBJET : CONTRAT AVEC LA SOCIETE SOLEUS POUR LE CONTROLE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET RECREATIFS

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122.22,
Vu la délibération n° 2020-22 du 23 mai 2020, donnant délégation au Maire pour prendre toutes décisions dans les matières prévues à l'article visé ci-dessus,
Vu le contrat proposé par la société SOLEUS dont le siège social est situé « Le Parc de Miribel Jonage » - Allée du Fontanil – 69120 Vaulx-en-Vélin pour contrôler les équipements sportifs et récréatifs situés sur la commune,

DECIDE

DE SIGNER un contrat avec la société SOLEUS dont le siège social est situé « Le Parc de Miribel Jonage » - Allée du Fontanil – 69120 Vaulx-en-Vélin pour réaliser les contrôles suivants :

- 2023 et 2025 : Mise à disposition d'un Plan de Prévention des Risques, contrôle d'un système BBRC Complet pour une paire de basketball relevable, contrôle principal sur un but de football avec essai en charge, contrôle principal sur un panier de basketball avec essai en charge, contrôle annuel d'un jeu pour enfant avec utilisation des gabarits, contrôle principal d'un équipement de motricité, contrôle en charge d'un rang d'espalier, réalisation d'un test HIC, pour un coût de 1 431 € HT, soit 1 717,20 € TTC,
- 2024 : Mise à disposition d'un Plan de Prévention des Risques, contrôle de niveau 1 pour une paire d'antichute de charge de rappel automatique, réalisation du contrôle visuel d'un but de football, réalisation du contrôle visuel d'un panier de basketball, contrôle annuel principal d'un jeu enfant avec utilisation des gabarits, contrôle principal d'un équipement de motricité, contrôle en charge d'un rang d'espalier, pour un coût de 931 € HT, soit 1 117,20 € TTC.

Ce contrat est établi pour une période de 1 an renouvelable par reconduction tacite avec une durée maximale limitée à trois ans.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à La Frette-sur-Seine, le 23 janvier 2023

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Val Parisis,



Philippe AUDEBERT

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20230123-d-2023-01-AU
Date de télétransmission : 24/01/2023
Date de réception préfecture : 24/01/2023

